

Marches

**COMMUNE DE MARCHES**

Département de la Drôme

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR  
UN DEBIT TEMPORAIRE**

**Débit de boissons catégorie 1 et 3**

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Madame Betty FARGEANT, Présidente de l'association Pirouette Cacahuette à Marches ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3311-1 et suivants du code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à MARCHES, 4 Place Raymond Chovin, le 20 juin 2025, de 18h30 à 20h30 à l'occasion du spectacle de fin d'année de l'école de la Colline.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 17/05/2025

Signature

**ARRETE N° 2024-T025**

Je soussigné, Philippe HOURDOU, Maire de MARCHES (Drôme) ;

Vu l'article L.2122-28, L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'Arrêté de Monsieur le préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du code de la Santé Publique ;

Vu la demande ci-dessus exposée.

**ARRETE**

**Article unique** : Madame Betty FARGEANT est autorisée à ouvrir un débit temporaire de catégorie 1 et 3, le 20 juin 2025 de 18h30 à 20h30, à l'occasion du spectacle de fin d'année de l'école de la Colline. À charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A Marches, le 17/06/2025

Le Maire, Philippe HOURDOU.



Mairie de Marches  
4 place R. Chovin 26300 Marches  
Tél.04.75.47.43.24.  
Email : contact@marches.fr